



Contrat : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE BTP
Numéro : 119027372 F - MCE - 001

SAS XAINTRIE RAMONAGE
18 ROUTE DE CHAUSSENAC
19220 RILHAC XAINTRIE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE BTP**

Attestation valable pour la période du 20/01/2025 au 31/12/2025

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que SAS XAINTRIE RAMONAGE est assuré(e) aux termes du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- METIER DE MAINTENANCE DE CHAUDIERES - PAC - CLIM
- RAMONAGE SANS TRAVAUX DE CHAUFFAGISTE
- METIER DE LA FUMISTERIE ET DE CONSTRUCTION DE CHEMINEES
- FUMISTERIE - CONSTRUCTION DE CHEMINEES

Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».

Ce contrat garantit, dans la mesure des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'assuré(e) peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

ÉVÈNEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf exception
RESPONSABILITÉ CIVILE LIÉE À L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT :	8 000 000 €
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RÉCEPTION DE TRAVAUX : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT :	8 000 000 €
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 €
- Intoxication alimentaire	2 500 000 €

APRÈS LIVRAISON DE BIENS ET/OU RÉCEPTION DE TRAVAUX : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré(e) a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement.

Fait le 1 mars 2025
Pour MAAF Assurances SA



Antoine Ermeneux
Directeur général

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maaf.fr

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE
PÉRIMÈTRE OU COMPLÉMENT DE VOS ACTIVITÉS

○ METIER DE MAINTENANCE DE CHAUDIERES - PAC - CLIM

Réalisation de l'entretien et/ou de la maintenance ponctuel ou périodique, du dépannage, de la mise en service, de chaudières tous combustibles, Pompes à Chaleur, climatisation ou Ventilation Mécanique Contrôlée.

Cette activité comprend :

- le ramonage tous types de conduits/Installations,
- le dépannage de chaudières, pompes à chaleur, climatisation et Ventilation Mécanique Contrôlée.
- l'entretien et/ou la maintenance des installations solaires thermiques.

○ METIER DE LA FUMISTERIE ET DE CONSTRUCTION DE CHEMINEES

Réalisation d'âtres et foyers fermés ou ouverts, et de tous systèmes d'évacuation des produits de combustion hors four et cheminée industriels.

Cette activité comprend :

- l'installation de poêles à bois (granulés, pellets, buches) et son système d'évacuation des produits de combustion,
- la pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.
- les raccords d'enduits divers,
- le calorifugeage des conduits,
- les revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
- la réfection des souches,

Ainsi que :

- l'entretien/maintenance des moyens de production (chaudières, ballons de production), de distribution (canalisations, radiateurs) et d'évacuation (remplacement ou ramonage des conduits).